

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Programme Double: Cancer du col et Choisir avec soin

No d'activité : 88629

Date : vendredi le 15 mars 2024

Lieu : Domicile/Clinique

Coordonnées : L'invitation s'adresse aux membres en règle de l'AMOLL, aux résidents en médecine familiale et si places disponibles, aux professionnels oeuvrant en GMF sur le territoire.

Des frais de 50\$ sont exigés aux omnipraticiens non-membres de l'AMOLL pour participer à cette formation, si places disponibles.

Objectifs

Le rôle du cancer du col au 21ième siècle

Objectifs

1. Réviser les recommandations de prévention du cancer du col
2. Comparer les avantages et désavantages des technologies de dépistage du cancer du col de l'utérus
3. Planifier le suivi des résultats anormaux de dépistage du cancer du col
4. Donner le counseling en cas de tests VPH positifs
5. S'investir dans les objectifs mondiaux et canadiens d'élimination du cancer du col pour 2030

Pourquoi prescrivez-vous ce test docteur?

Objectifs

1. Reconnaître les conséquences cliniques et financière d'une utilisation sous-optimale des tests de laboratoire;
2. Appliquer les recommandations de « Choosing Wisely » et de l'INESSS pour éviter la surprescription des tests de laboratoires;
3. Optimiser les parcours patients en raffinant la prescription d'analyses de laboratoire courantes.

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

2024-03-15	08:30	10:00	Conférence	Le rôle du cancer du col au 21ième siècle	Dr Marc Steben
2024-03-15	10:00	10:15	Pause/Repas		
2024-03-15	10:15	11:45	Conférence	Pourquoi prescrivez-vous ce test docteur?	Dr Nicolas Tétrault

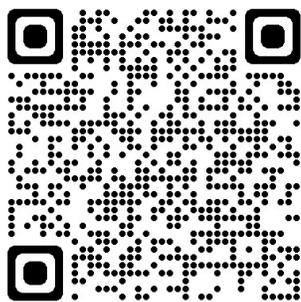
Vous êtes prié de vous inscrire sur le site de l'AMOLL. Veuillez vous inscrire au moins 48 heures avant la formation.

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ,

reconnait 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Biron

Code QR pour procéder à l'évaluation de l'activité:



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.